



FEDERATION FRANÇAISE DE JUDO  
JUJITSU, KENDO et DISCIPLINES ASSOCIEES

## COMITE DE LA LOIRE

---

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE et EXTRA-ORDINAIRE

ANDREZIEUX BOUTHEON – 27/09/2020

CONVOCAATION

---

Saint Etienne, le 31 Aout 2020

Aux Clubs de la Loire

Monsieur Le Président,

Vous êtes prié de bien vouloir participer à l'

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE & EXTRA-ORDINAIRE**  
du Comité de la Loire

**le 27 SEPTEMBRE 2020**  
**à 14H00**

**Dojo**  
**4 rue Colette**  
**42160**

**ANDREZIEUX BOUTHEON**

La représentation de votre association est indispensable.

Je vous remercie de votre collaboration.

Le Président  
Pierre DESPREAUX

Pièces jointes :

- information sur la représentativité de l'association
- modèle de pouvoir
- condition de procuration (en cas d'empêchement)
- modèle de procuration

---

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE & EXTRA-ORDINAIRE

---

Andrézieux Bouthéon – 27/09/2020

---

INFOS POUVOIR

---

L'association affiliée est représentée à l'assemblée générale du comité par :

- son président ou en cas d'empêchement du président, par un suppléant désigné par le comité directeur de l'association parmi les membres licenciés de l'association ;

**et**

- un autre de ses membres : l'enseignant (**dans la mesure où il est licencié dans l'association**) ou tout autre membre licencié de 16 ans révolus, désigné par le comité directeur de l'association.

Les membres désignés par le comité directeur du club pour représenter le club doivent se faire connaître en adressant leur pouvoir au comité (*voir modèle ci-joint*) avant la tenue de l'assemblée générale. A défaut, ils devront le présenter au moment de l'émargement.

En cas d'absence d'un représentant, les voix de l'association sont portées par l'unique représentant présent.

Nous vous rappelons que les votants doivent être licenciés pour la saison 2020-2021.

---

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE & EXTRA-ORDINAIRE

---

Andrézieux Bouthéon – 27/09/2020

---

POUVOIR (INTERNE à l'association)

---

Le comité directeur de l'association ..... réuni le .....

- mandate M..... (l'enseignant ou tout autre membre du club) licencié(e) sous le n° .....

- (et éventuellement, en cas d'empêchement du président)

M. ....,

suppléant du président, membre licencié(e) sous le n° .....

pour représenter notre association sportive et prendre part à tous les votes en ses lieu et place, lors de l'assemblée générale du comité de la Loire de judo

prévue le... ..... à .....

Fait à ....., le .....

Pour le comité directeur, M. ...., président(e)

Licencié(e) sous le N° .....

Signature

(à présenter le jour de l'assemblée générale, le 27 Septembre 2020, lors de l'émargement)

Nous vous rappelons que les votants doivent être licenciés pour la saison 2020-2021.

---

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE & EXTRA-ORDINAIRE

---

Andrézieux Bouthéon – 27/09/2020

---

INFOS PROCURATION

---

**Le vote par procuration est autorisé dans la limite d'une procuration par club et dans la mesure où les statuts du comité le prévoient.**

Un club dont les représentants sont empêchés peut donner procuration à un autre club membre de l'assemblée générale du comité. Les voix du club empêché seront alors portées par le président de l'association désignée ou son suppléant.

**Un club empêché ne peut donner procuration à un autre que pour l'ensemble de ses voix, celles du président et celles de l'autre représentant désigné.**

La procuration à un autre club est décidée par le comité directeur du club et signée par le président.

Les clubs représentés par procuration sont comptabilisés pour le calcul du quorum de l'assemblée générale.

Nous vous rappelons que les votants doivent être licenciés pour la saison 2020-2021.

---

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Andrézieux Bouthéon – 27/09/2020**

---

**PROCURATION (externe à l'association)**

---

Le comité directeur de l'association .....,

réuni le.....

donne tous pouvoirs au président dûment mandaté de

l'association.....

(ou à son suppléant),

membre du comité de l'association ..... pour représenter notre  
association et prendre part à tous les votes en ses lieu et place, lors de l'assemblée générale du  
comité de la Loire de judo

prévue le.....,

à.....

Fait à ....., le.....

Pour le comité directeur,

**Le Président**

(à présenter le jour de l'assemblée générale, le 27 Septembre 2020, lors de  
l'émargement)

Nous vous rappelons que les votants doivent être licenciés pour la saison 2020-2021.